



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 26 octobre 2021

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni dans la salle polyvalente de l'Ecole Elémentaire, à titre exceptionnel, le mardi 26 octobre 2021 à 19H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Francis FRECOURT, Mme Geneviève IDDA, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés : Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe donne pouvoir à M. Renaud LEFEBVRE, Mme Julia BONNET donne pouvoir à Mme Audrey ROSSI, M. Jérôme BOUERI donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN

Était absente : Mme Colette BENOUAHAB.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Avant le début de la séance **Monsieur le Maire**, souhaite rendre hommage à M. Jean-Claude GUIBAL, Maire de Menton, Président de la CARF, ancien Député de la 4^{ème} circonscription des Alpes Maritimes, décédé ce lundi. Il souligne sa disponibilité envers l'ensemble des administrés, son empathie, sa présence sur le terrain et la hauteur de vue qui était la sienne.

Monsieur le Maire rappelle que M. GUIBAL a été présent à BREIL dès le lendemain de la tempête « Alex » pour nous assurer son soutien, et qu'il a mis ensuite toute son énergie dans

la reconstruction de la Roya.

Monsieur le Maire émet le vœu qu'il demeure une source d'inspiration pour la Commune de MENTON et plus particulièrement pour la CARF.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en souvenir de Monsieur Jean-Claude GUIBAL.

M. André IPERT tient à son tour à rendre hommage à M. Jean-Claude GUIBAL.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	08/09/2021	Convention de formation professionnelle avec les Ateliers Pédagogiques pour 1 agent communal du service crèche La convention de formation est acceptée avec les Ateliers Pédagogiques pour un agent communal du service de la crèche « la Maison des Bambins ». Elle s'est déroulée le 20 septembre 2021 avec pour thème « la question des soins et des médicaments ». La participation au titre de l'action réalisée est de 195 €.
2	08/09/2021	Avenant à la convention de prestation de services avec la Société RIERE Céline pour l'entretien du bâtiment de l'école élémentaire Jean Moulin L'avenant à la convention de prestation de services est accepté avec la Société RIERE Céline pour l'entretien de l'école élémentaire Jean Moulin, du 02/9/2021 au 22/10/2021 et du 08/11/2021 au 17/12/2021. Le tarif de la prestation est de 6 480 €.
3	08/09/2021	Convention de prestation de services avec la Société RIERE Céline pour l'entretien du bâtiment de la crèche « La Maison des Bambins » La convention de prestation de services avec la société RIERE Céline est acceptée pour l'entretien de la crèche, du 30/09/2021 au 22/10/2021 et du 02/11/2021 au 17/12/2021. Le tarif de la prestation est de 3 060 €.
4	24/09/2021	Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour un agent communal du service des ressources humaines La convention de formation est acceptée avec le SICTIAM pour un agent communal du service des ressources humaines. Elle se déroulera les 26 et 27 octobre 2021 avec pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière - E-magnus RH DSN ». La participation financière au titre de l'action réalisée est de 300 €.
5	06/10/2021	Avenant à la convention d'utilisation de l'ancien stade de Breil-sur-Roya à NGE FONDATIONS

		L'avenant à la convention d'utilisation de l'ancien stade par l'entreprise NGE FONDATIONS est accepté. Elle a pris fin le 05/10/2021.
6	12/10/2021	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité (I.F.T.S.) pour 3 agents du technique</p> <p>La convention de formation est acceptée avec l'I.F.T.S. pour trois agents communaux du service technique. Elle s'est déroulée les 20 et 21 Octobre 2021 avec pour thème « Formation / recyclage à l'utilisation en sécurité des plates formes élévatrices mobiles du personnel ». La participation financière au titre de l'action réalisée est de 295 €.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 07 septembre 2021.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 07 septembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Lors d'un récent mail transmis aux membres du Conseil Municipal il était évoqué l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour « la convention pour la pose, l'entretien et la gestion d'une citerne enterrée pour le DFIC dans le secteur de PIENE HAUTE ». Après en avoir échangé avec Messieurs WOLFERS et GIORDAN ce point ne sera pas mis à l'ordre du jour.

N°	Objet	Page
1	Décision modificative N° 3.	4
2	Demande de subvention au Parc National du Mercantour pour la mise en place d'une Aire Terrestre Educative.	4-5
3	Annule et remplace la délibération N° 06/2020 – Demande de subvention pour la 3 ^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre Dame du Mont.	5
4	Modification du plan de financement relatif à la demande de subvention à la Région au titre du Frat solidarité inondations.	5
5	Modification du programme de voirie 2021.	5
6	Attribution de subventions complémentaires aux associations.	6
7	Renouvellement de conventions de mises à disposition.	6

8	Informations diverses.	6-7
9	Questions diverses.	8

1. Décision modificative N° 3.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey ROSSI pour présenter ce document.

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant une nouvelle décision modificative afin d'inscrire au Budget les crédits correspondant à de nouvelles opérations d'investissement. Après avoir entendu le détail de l'ensemble des inscriptions budgétaires, **Monsieur le Maire** propose aux Elus d'approuver la décision modificative N° 3.

Monsieur André IPERT demande des précisions sur l'acquisition de l'immeuble GUIDI.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien de la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) qui va acquérir l'immeuble auprès des propriétaires, que la Commune va percevoir « les Fonds Barnier » et qu'elle les reversera à la SPLA. La Commune sera propriétaire du terrain une fois que la SPLA aura financé la démolition du bâtiment.

Monsieur André IPERT demande si une étude pour le confortement du sol pour l'ensemble de la place, va être réalisée. **Monsieur le Maire** répond que le marché public pour l'étude du sol a été lancé il y a une quinzaine de jours par la CARF. Il précise que l'étude portera dans un premier temps sur les immeubles frappés d'un arrêté d'évacuation.

Monsieur le Maire donne un complément d'information sur cette décision modificative en précisant que l'Association des Maires des ALPES MARITIMES (ADMo6) avait lancé un appel aux dons après la tempête « Alex ». Ces dons ont été reversés à des Collectivités ou à des associations dans le cadre d'opérations précises de reconstruction. La Commune l'avait sollicitée pour la réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie, et plus précisément sur la part communale restante de 20%. Après avoir appris que des crédits sont encore disponibles, la Commune demande à bénéficier de l'aide de l'ADMo6 sur 3 autres opérations : l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël pour un montant de 15 907.64 €, l'acquisition des 2 cités appartenant à ICF pour un montant de 35 000 € et, la part communale restante du jet d'eau pour 19 245.98 €. L'association des Maires peut aider également financièrement des associations qui ont été touchées par la tempête : quelques demandes ont déjà été transmises.

Approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au Parc National du Mercantour pour la mise en place d'une Aire Terrestre Educative.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une action d'éducation à l'environnement sur la faune et la flore pour les enfants des écoles de la Commune, il y a lieu de demander une subvention au Parc National du Mercantour. Les sites envisagés pour cette action ont dû être revus car ils ont été endommagés par la tempête. Les nouveaux sites retenus sont l'olivaie de Notre Dame du Mont et la pinède au départ de la piste de l'Ornéglia. Cette action sera animée par l'Association Curieux de Nature. Le montant de ce projet s'élève à 9 000 €

hors taxe sur 3 ans. La somme de 4 500 € est demandée au Parc National du Mercantour et la part communale restante s'élève également à 4 500 €.

Approuvé à l'unanimité.

3. Annule et remplace la délibération N° 06/2020 – Demande de subvention pour la 3^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre Dame du Mont.

Monsieur le Maire explique que le plan de financement correspondant à cette opération représente un montant global de 367 510 € HT. L'État et la Région avaient initialement été sollicités chacun à hauteur de 40% du coût de l'opération. Dans ce nouveau plan de financement revu avec une modification du programme de travaux, la Commune sollicite le Département des Alpes-Maritimes à hauteur des 20 % restants, en lieu et place de la CARF et de la Commune qui devaient intervenir respectivement à hauteur de la moitié de ces 20 %. Le Département dispose d'un programme dédié au financement de travaux de réhabilitation du patrimoine religieux pouvant aller jusqu'à 80 %.

Les travaux portent sur la réfection des couvertures des bas-côtés nord et sud, la restauration des charpentes et des voûtes, ainsi que la révision de la couverture de la nef.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification du plan de financement.

Approuvé à l'unanimité.

4. Modification du plan de financement relatif à la demande de subvention à la Région au titre du Frat solidarité inondations.

Monsieur le Maire explique que le plan de financement relatif à la demande de subvention à la Région au titre de Frat solidarité inondations doit être modifié pour les raisons suivantes :

- Le montant des travaux du Pont Charabot s'élève à 199 512 € au lieu de 191 532 €, ce qui modifie le montant de la subvention de 25 % demandé à la Région. Ce montant passe de 47 883 € à 49 878 €.

Approuvé à l'unanimité.

5. Modification du programme de voirie 2021.

Monsieur le Maire explique qu'une opportunité s'est présentée avec la présence à PIENE BASSE d'une entreprise qui effectue actuellement des travaux d'enfouissement pour le compte d'ENEDIS, ce qui permet à la Commune d'effectuer à moindre coût les travaux pour enfouir et passer les câbles destinés au nouvel éclairage public. En effet, l'éclairage public se trouve actuellement en façade des maisons côté rivière, qui vont être détruites dans leur quasi-totalité dans le cadre des procédures de Fonds Barnier suite à la tempête. Le montant des travaux s'élève à 12 167,50 € HT. Cette somme a été déduite du montant des travaux de réhabilitation de la place de PIENE HAUTE puisque la totalité de l'opération ne se fera pas sur 2021. La 2^{ème} tranche des ces travaux sera prévue sur la dotation de voirie 2022.

Madame Audrey ROSSI donne quelques informations sur la subvention européenne dans le cadre d'un programme Alcotra, destinée à des travaux de rénovation de l'éclairage public de la Commune. L'enveloppe de subvention restante étant modérée (environ 35 000 €), un projet de rénovation est en cours de conception, pour le hameau de Piene Haute, qui constitue une unité géographique cohérente comme zone test d'un éclairage public repensé et rénové.

Approuvé à l'unanimité.

6. Attribution de subventions complémentaires aux associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry GUIDO.

Monsieur Thierry GUIDO rappelle que lors du vote des subventions destinées aux associations il avait été prévu que compte tenu de la période post COVID et tempête, des dépôts tardifs de demandes de subventions pouvaient être acceptés.

Ainsi, une subvention a été demandée par l'Association Félix Felis, qui vient en aide aux animaux en détresse, qui leur apporte des soins vétérinaires, de la nourriture et se charge de la stérilisation des chats. La demande porte sur une subvention de 1 000.00 €. Thierry GUIDO souligne le dévouement depuis de nombreuses années sur la Commune de Mme GANANCIA.

Monsieur Thierry GUIDO propose de reconduire le même montant attribué que l'an passé, soit 900 €.

Approuvé à l'unanimité.

7. Renouvellement de conventions de mises à disposition.

Monsieur le Maire propose de renouveler les conventions de mises à disposition :

- Des brigades vertes avec la Mairie de SAORGE. Les brigades vertes travaillent 60 % sur la Commune de BREIL et 40 % sur la Commune de SAORGE ce qui représente 3 agents. La convention de mises à disposition porte sur la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2024.
- D'un agent de la CARF qui travaille à l'Office de Tourisme et qui est mis à disposition à hauteur de 15 % pour la Commune de BREIL, pour la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Approuvé à l'unanimité.

8. Informations diverses.

Monsieur le Maire informe que l'État a versé à la Commune une avance de 30% du montant global de dotation de solidarité attribué à Breil-sur-Roya, alors qu'il était initialement prévu que soient versées des avances de 30 % par opération effectuée. Ainsi, la somme versée est de 2 829 989. 70 € sur les 9 433 299.00 € à percevoir au titre de la Dotation de solidarité de l'État suite à la tempête. La trésorerie actuelle de la Commune s'élève à 3 700 000 € environ, ce qui permettra à la Commune de financer plus facilement les nombreux travaux de reconstruction déjà initiés et à venir, et particulièrement les travaux de reconstruction du pont de l'Aigara pour un montant d'environ 2 200 000 €.

Monsieur le Maire indique que la Commune percevra par la suite les indemnisations des assurances, le fonds de compensation de la TVA 2 ans après l'achèvement des opérations de travaux et, les subventions des diverses collectivités après fin de travaux également. **Monsieur le Maire** souligne le fait que cela tranquillise la Commune par rapport aux problèmes de trésorerie qui était la principale source d'inquiétude pour faire face à ces conséquentes dépenses d'investissement pour la reconstruction. Il est important de souligner que la Commune de BREIL va percevoir un montant de dotation de solidarité de l'Etat au taux de 90 % des montants des dégâts, alors que le Département ne percevra que 30 % malgré les importants travaux de reconstruction sur les routes auxquels il doit faire face.

Monsieur le Maire informe que la Commune fait appel à une société d'expert d'assuré afin de l'accompagner au mieux dans les demandes d'indemnisations et les négociations auprès de son assurance.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la Commune a la possibilité de voir pris en charge 80 % du coût des études nécessaires en particulier à la reconstruction et au réaménagement des berges de la Roya à Breil, par la Banque des territoires, à concurrence de 100 000 € sur 5 ans. Une étude d'architecte paysager sera prochainement lancée, sur l'aménagement des berges de la Roya depuis le tour du lac jusqu'à l'ancien stade en passant par le terrain libéré par la démolition du Castel du Roy, les 3 maisons de l'Isola, l'esplanade Charles de Gaulle, les anciens locaux du service technique et les terrains de la piscine et du camping. La Commune est aidée par l'Agence 06 pour élaborer le cahier des charges, comme c'est le cas pour d'autres projets, telle l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère de Libre ou encore l'opération d'acquisition et réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Brigade de la voie.

Monsieur le Maire donne ensuite des informations sur l'avancée des travaux toujours en cours dans les tunnels d'AIROLE. Le calendrier donné par l'ANAS qui gère ces travaux est le suivant : la fin définitive de l'alternat par feu est prévue le 31 janvier 2022, la fin définitive des travaux en mars 2022. L'ANAS s'engage à négocier avec l'entreprise qui effectue les travaux pour que ces délais soient raccourcis.

Monsieur le Maire décline d'autres précisions relatives aux travaux de remise en état des pistes de la Maglia, à savoir les pistes de Confreï et d'Agasté, qui desservent des propriétés privées et qui ont été endommagées par la tempête. Concernant la piste de Confreï Inférieur, Force 06, le Parc du Mercantour et Monsieur Francis FRECOUT qui représentait la Commune, se sont rencontrés, ont fait des visites sur site. FORCE 06 va pouvoir bientôt débiter les travaux. Concernant la piste de l'Agasté, les travaux incombent à la Commune. Les travaux sont importants et il a été convenu que le Département prenne une délibération pour l'autoriser à prendre soit la gestion soit la propriété de certaines routes, dont cette piste, afin que les travaux qui y sont nécessaires soient pris en charge par le Département. Ce sera la SDA (Subdivision Départementale de l'Aménagement) qui sera normalement amenée à intervenir, à l'issue de ces procédures.

Monsieur André IPERT souligne que ce serait cohérent que le Département prenne en charge toute la route de la Maglia. **Monsieur le Maire** indique que cela est à l'étude.

Monsieur le Maire informe que la CARF a mis à disposition une tablette à l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Ces tablettes sont à récupérer en Mairie auprès du service Comptabilité, à compter du 02 novembre 2021.

Madame Audrey ROSSI informe qu'à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, accompagné par Madame Karine BOETTI, Monsieur Thierry GUIDO et elle-même, une journée citoyenne de nettoyage est organisée à Breil. Cette journée aura lieu le dimanche 7 Novembre 2021 à partir 10h00 au départ de la Place Biancheri. L'information sera diffusée incessamment sous peu.

Monsieur le Maire souligne que suite au recrutement par la Commune d'un agent dédié au nettoyage des rues du village, on peut constater un progrès notable de la propreté dans le centre historique du village.

9. Questions diverses.

Monsieur Francis FRECOURT demande des informations sur les fourreaux qui vont être mis en place, évoqués au point 5. Monsieur Daniel GIORDAN confirme que les câbles seront déjà passés dans les fourreaux, et qu'il n'y a donc pas de risque de détérioration ou de rebouchage des fourreaux ainsi mis en place.

Monsieur Francis FRECOURT précise qu'il est très satisfait des échanges qu'il a pu avoir avec les différents interlocuteurs (PNM et Forceo6) au sujet des travaux des pistes de Confreï et de l'Agasté.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h39.



Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya